Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260605-DEL202665-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 05 juin 2026

N° 2026/65

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 13
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 mai 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme DETOC, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, M. ANGER, M. GUERIN.

Absents excusés : Mme ALIX DRUAIS, Mme RAULT, M. DUGUE, Mme MIRA,

Procurations : de Mme ALIX DRUAIS à M. GUERIN ; de Mme RAULT à M. DEWASMES

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme NOEL est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

6– Extension et rénovation de l'école élémentaire : sollicitation de la subvention « Fonds Vert - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » auprès des services de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal du 6 février 2025 a décidé de lancer une consultation visant à désigner un maître d'œuvre pour le suivi de travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'école élémentaire.

Au vu des travaux d'extension et de rénovation prévus (construction de trois classes, rénovation énergétique, sécurisation, réparations…) la commune est susceptible de bénéficier d'une subvention dans le cadre du dispositif « Fonds Vert - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ». La partie du projet portant sur la rénovation de l'école élémentaire ayant été identifiée comme potentiellement éligible.

Cette aide vise à accompagner les projets ayant pour but d'accompagner les acteurs locaux dans des projets de transformation écologique de leur territoire, dont une des priorités est la rénovation énergétique des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260605-DEL202665-DE

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier afin de solliciter une subvention de 140 000€ portant sur la rénovation du bâtiment actuel de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Sollicite la subvention « Fonds Vert - rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour un montant de 140 000€
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant et tout document relatif à cette demande

ADOPTÉ : 13 à voix POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon, le 5 juin 2026

Le Maire
Pascal DEWASMES

